

Vous partez...

- **N'oubliez pas de nous envoyer votre résiliation avant votre départ**, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre émargement ou récépissé. Le délai de préavis est en principe de trois mois. Ce délai est réduit à un mois lorsque le logement est situé dans des « zones de tension du marché locatif » ou lorsque vous justifiez d'une des situations suivantes : obtention d'un premier emploi, de mutation, de perte d'emploi ou de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, état de santé justifiant un changement de domicile et constaté par un certificat médical, vous bénéficiez du revenu de solidarité active ou de l'allocation adulte handicapé, ou de l'attribution d'un logement social. Vous devez alors préciser le motif de votre départ et le justifier à l'occasion de la notification de congé. À défaut, le préavis de trois mois s'applique.

- **Vous êtes tenu de payer votre loyer jusqu'au terme du préavis.** La caution-versée à votre entrée dans les lieux- ne peut en aucun cas servir au règlement des derniers mois de loyer.

- Prenez rendez-vous, au moins 15 jours avant la date de votre déménagement, avec le service location pour votre état des lieux de sortie : **03 44 114 115**, locations@dubois-du-portal.com

- Informez les services administratifs de votre départ (mairie, caisse primaire d'assurance maladie, caisse d'allocation familiale, impôts, etc....)

- Prévenez de votre départ les différents organismes où vous avez souscrits vos abonnements (Electricité, Eaux, Téléphone, Fibre, etc....) mais **ne coupez pas l'eau, l'électricité et le gaz avant l'état des lieux de sortie.**

- Avertissez votre assureur de votre prochain changement d'adresse pour transférer votre contrat, en veillant à laisser les lieux que vous occupez actuellement assurés jusqu'à la date de votre congé légal ou jusqu'à sa relocation.

- **Attention !** en déménageant :
 - Prenez soin des parties communes (entrée, ascenseur, cages d'escalier, couloir,)
 - Débarrassez cave, grenier, balcon, garage, ...
 - Vous avez apprécié de rentrer dans un logement propre, pensez aux suivants...
 - Donnez-nous les justificatifs de ramonage et entretien de chaudière
 - Communiquez-nous votre nouvelle adresse

Nous vous souhaitons un bon déménagement

